

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

n°673

Du 17 au 23 mai 2013

## Sommaire

[Agriculture](#)  
[Concurrence](#)  
[Justice](#)  
[Marché intérieur](#)  
[Transports](#)

### ENTRETIENS EUROPEENS – VENDREDI 31 MAI - BRUXELLES



#### LA PRATIQUE DU RENVOI PRÉJUDICIEL

Programme avec mention des intervenants en ligne :

cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire :

[valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu)

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France :

<http://www.dbfbruxelles.eu/inscription.htm>

### ENTRETIENS EUROPEENS – VENDREDI 21 JUIN - BRUXELLES



#### LA PROCÉDURE CIVILE EUROPÉENNE

Programme avec mention des intervenants en ligne :

cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire :

[valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu)

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France :

<http://www.dbfbruxelles.eu/inscription.htm>

[Appels d'offres](#)

[Publications](#)

[Manifestations](#)

**Ail fumé d'Arleux / Indication géographique protégée / Règlement d'exécution / Publication (17 mai)**

Le [règlement d'exécution 454/2013/UE](#) enregistrant la dénomination « Ail fumé d'Arleux » dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées a été publié, le 17 mai dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Cette dénomination rejoint la liste des produits déjà protégés en vertu du [règlement 1151/2012/UE](#) relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires. (SB)

[Haut de page](#)

**Aide d'Etat / Conditions de dépôt d'une plainte / Recours en carence / Arrêt de la Cour (16 mai)**

Saisie d'un pourvoi introduit par la Commission européenne demandant l'annulation de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne du 29 septembre 2011 (*Ryanair / Commission*, aff. [T-442/07](#)), par lequel celui-ci a constaté la carence de la Commission en ce qu'elle s'est illégalement abstenue de prendre position sur des plaintes en matière d'aide d'Etat, la Cour de justice de l'Union européenne a confirmé, le 16 mai dernier, l'analyse du Tribunal (*Commission / Ryanair*, aff. [C-615/11](#)). Ryanair avait adressé à la Commission plusieurs lettres se plaignant de mesures adoptées par le gouvernement italien en faveur de compagnies aériennes italiennes en évoquant, notamment, le transfert d'employés d'Alitalia au sein des compagnies Air One et Meridiana, mesures qui constituaient donc, selon la société, une aide d'Etat illégale. La Commission lui a indiqué que ces informations n'étaient pas suffisamment précises et n'a donné aucune suite, considérant que ces courriers ne pouvaient pas être qualifiés de plainte. Ryanair l'a donc mise en demeure, en l'invitant formellement à agir en vertu de l'article 232 CE (nouvel article 265 TFUE), puis a introduit un recours en carence devant le Tribunal. Ce dernier a rappelé qu'en matière d'aide d'Etat, le dépôt de plainte n'est soumis à aucune condition de forme particulière et a estimé que les informations contenues dans les lettres de Ryanair étaient suffisamment claires pour exprimer la volonté de cette société de porter plainte contre une aide prétendument illégale, sans toutefois devoir être plus détaillées quant aux faits et preuves. Confirmant l'appréciation du Tribunal, la Cour constate que la Commission a manqué à ses obligations puisqu'elle n'a ni informé la plaignante de l'insuffisance de motifs pour ouvrir une enquête, ni adopté de décision sur le caractère illégal ou non de l'aide. Partant, la Cour rejette le pourvoi. (LC)

**Entente / Secteur des tuyaux marins / Réduction de l'amende / Annulation partielle / Arrêt du Tribunal (17 mai)**

Saisi de recours en annulation introduits par 5 sociétés actives dans le secteur des tuyaux marins Parker ITR Srl (« Parker ITR »), Parker-Hannifin Corp. (« Parker-Hannifin »), Trelleborg Industrie SAS (« Trelleborg Industrie »), Trelleborg AB et Manuli Rubber Industries SpA (« MRI »), à l'encontre de la décision de la Commission européenne du 28 janvier 2009 par laquelle celle-ci a constaté l'existence d'une entente entre 11 sociétés, dont les requérantes, sur le marché des tuyaux marins, le Tribunal de l'Union européenne a, notamment, partiellement annulé la décision de la Commission et réduit le montant de l'amende infligée pour l'une des requérantes (*Parker ITR et Parker-Hannifin / Commission*, aff. [T-146/09](#), aff. jointes [T-147/09](#) et [T-148/09](#) et aff. [T-154/09](#)). S'agissant de Parker ITR et Parker-Hannifin, le Tribunal annule partiellement la décision de la Commission, considérant que dès lors qu'il n'était pas démontré qu'il existait un lien structurel entre Parker ITR et l'entité ayant pris part à l'entente qui l'avait précédée, elle ne pouvait retenir la responsabilité personnelle de l'entreprise pendant toute la durée de l'infraction. Le Tribunal réduit donc le montant initial de l'amende de 25,61 millions d'euros à 6,40 millions. S'agissant de Trelleborg Industrie et Trelleborg AB, le Tribunal constate que la Commission a commis une erreur de droit en qualifiant leur infraction de continue, fût-elle passive, mais, soulignant qu'elle était répétée, il considère que l'erreur commise par la Commission en ce qui concerne le caractère continu de l'infraction n'a eu aucune incidence sur la durée de l'entente qui avait servi de base pour calculer le montant de l'amende. Partant, il n'y a pas lieu de réduire l'amende infligée. S'agissant, enfin, de MRI, le Tribunal annule partiellement la décision contestée, considérant que la Commission n'a pas suivi ses lignes directrices dans l'application du taux de réduction de l'amende infligée, mais considère, qu'en raison de la gravité et de la durée de la participation de MRI, il n'y a pas lieu de réduire l'amende. (MF)

[Haut de page](#)

**Migration et développement / Dialogue de haut niveau avec les Nations Unies / Communication (22 mai)**

La Commission européenne a présenté, le 22 mai dernier, une [communication](#) intitulée « Maximiser l'effet positif des migrations sur le développement » (disponible uniquement en anglais). Cette communication

devrait servir de base à l'élaboration d'une position commune que l'Union européenne et ses Etats membres défendront lors du dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui sera organisé par l'Assemblée générale des Nations Unies les 3 et 4 octobre 2013. La communication propose, notamment, de nouvelles mesures pour une approche plus ambitieuse de l'Union concernant ses politiques et pratiques à l'égard des questions de migration, de mobilité et de développement. A ce titre, la Commission entend renforcer la gouvernance en matière de migration, améliorer la prise en compte des répercussions sur le développement des migrations entre pays en développement et intégrer les enjeux de migration au programme européen pour le développement. (SC)

[Haut de page](#)

## MARCHE INTERIEUR

### **Croissance et compétitivité / Secteur de la micro et nanoélectronique / Communication (23 mai)**

La Commission européenne a présenté, le 23 mai dernier, une [communication](#) intitulée « Une stratégie européenne pour les composants et systèmes micro et nanoélectroniques » (disponible uniquement en anglais). Cette stratégie vise à améliorer la compétitivité et la capacité de croissance du secteur de la micro et nanoélectronique dans l'Union européenne. Il s'agit, notamment, de renforcer la chaîne d'approvisionnement et l'écosystème de ces technologies afin, notamment, d'accroître les opportunités économiques des petites et moyennes entreprises, ou encore de stimuler la recherche, le développement et l'innovation (R&D&I). A cet égard, la stratégie prévoit une augmentation et une coordination accrue des investissements en R&D&I grâce à une meilleure coopération transfrontière. (SC)

### **Secteur bancaire / Réforme structurelle / Consultation (16 mai)**

La Commission européenne a lancé, le 16 mai dernier, une [consultation publique](#) sur la réforme structurelle du secteur bancaire de l'Union européenne (disponible uniquement en anglais). Celle-ci vise à recueillir l'avis des parties prenantes sur la réforme du secteur bancaire, dont les objectifs sont l'établissement d'un système bancaire stable et efficace qui serve les besoins des citoyens et de l'économie, améliore la croissance économique par la réduction de l'instabilité et fournisse une réponse coordonnée à l'échelle de l'Union pour améliorer le fonctionnement du marché intérieur. Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations, avant le 3 juillet 2013, par courrier électronique à l'adresse suivante : [markt-sr-consultation@ec.europa.eu](mailto:markt-sr-consultation@ec.europa.eu) ou par courrier à l'adresse : Commission européenne, DG Marché intérieur et services, Capital et sociétés, Unité H2 Banques et conglomerats financiers, SPA 2 02/021, 1000 Bruxelles. (SB)

[Haut de page](#)

## TRANSPORTS

### **Ciel unique européen / Système de performance 2015-2019 / Consultation publique (17 mai)**

La Commission européenne a lancé, le 17 mai dernier, une [consultation publique](#) sur les objectifs à l'échelle de l'Union européenne du système de performance du Ciel unique européen pour la seconde période de programmation 2015-2019 (disponible uniquement en anglais). Cette consultation s'inscrit dans le processus d'adoption d'objectifs de performance contraignants pour les Etats membres dans 4 domaines clés : la sécurité, l'environnement, la capacité et l'efficacité économique. Les résultats de cette consultation serviront de base au rapport final qui sera préparé par l'organe d'évaluation des performances et présenté à la Commission en septembre 2013. Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations, avant le 3 juillet 2013, en répondant à un questionnaire en ligne. (SC)

### **Transport maritime / Performance des grands ports maritimes / Communication / Proposition de règlement (23 mai)**

La Commission européenne a présenté, le 23 mai dernier, une [communication](#) intitulée « Les ports : un moteur pour la croissance ». Celle-ci analyse les progrès récents de la politique portuaire européenne et présente la [proposition de règlement](#) établissant un cadre pour l'accès au marché des services portuaires et la transparence financière des ports. L'objectif de cette proposition est de contribuer à un fonctionnement plus efficient, interconnecté et durable du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) en créant un cadre qui améliore les performances de tous les ports et les aide à faire face à l'évolution des exigences en matière de transport et de logistique. Des procédures plus transparentes et plus ouvertes pour la désignation des prestataires de services portuaires, ainsi que le renforcement de la transparence des modalités de fixation des redevances et du recours aux financements publics seraient, notamment, mis en œuvre. La proposition de règlement est accompagnée d'un [résumé de l'analyse d'impact](#) qui a mis en évidence 5 objectifs opérationnels liés à la modernisation des services et des opérations portuaires, ainsi qu'à la création de conditions-cadres propices aux investissements dans les ports. (SB)

[Haut de page](#)

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

## **Amiens Métropole / Services de représentation légale (22 mai)**

Amiens Métropole a publié, le 22 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services de représentation légale (*réf. 2013/S 097-165806, JOUE S97 du 22 mai 2013*). Le marché porte sur la réalisation d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la première ligne de tramway de l'agglomération amiénoise. La durée du marché est de 7 ans à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **15 juillet 2013 à 17h30**. (SB)

## **Conseil général du Finistère / Services de conseils juridiques (23 mai)**

Le Conseil général du Finistère a publié, le 23 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services de conseils juridiques (*réf. 2013/S 098-167549, JOUE S98 du 23 mai 2013*). Le marché porte sur la mise en place d'un accord-cadre pour la réalisation d'une étude stratégique de développement des ports départementaux, qui vise à la définition d'une stratégie à moyen terme et sa déclinaison dans des modes de gestion. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **1<sup>er</sup> juillet 2013 à 12h**. (SB)

## **Région Bretagne / Services de conseils et de représentation juridiques (22 mai)**

La Région Bretagne a publié, le 22 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2013/S 097-165690, JOUE S97 du 22 mai 2013*). Le marché porte sur la réalisation de missions de conseil, d'assistance et de représentation en justice de la Région Bretagne. Le marché est divisé en 3 lots, intitulés respectivement : « Prestations de conseil, assistance juridique et représentation en justice – Droit public », « Prestations de conseil, assistance juridique et représentation en justice – Droit de la commande publique » et « Prestations de conseil, assistance juridique et représentation en justice – Droit privé ». Le marché est réservé à la profession d'avocat. La durée du marché est de 2 ans à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **20 juin 2013 à 12h**. (SB)

## **Région Guyane / Services de conseils et de représentation juridiques (17 mai)**

La Région Guyane a publié, le 17 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services de conseils et de représentation juridiques (*réf. 2013/S 095-162224, JOUE S95 du 17 mai 2013*). Le marché porte sur la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une expertise juridique, financière et technico-économique (spécialisation communication électronique) pour le lancement et la mise en œuvre de la politique d'aménagement numérique de l'ensemble du territoire de la Région Guyane en application du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique Guyane. La durée du marché est d'1 an à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **25 juin 2013 à 12h**. (SB)

## **Société du Grand Paris / Services juridiques (22 mai)**

La Société du Grand Paris a publié, le 22 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2013/S 097-165935, JOUE S97 du 22 mai 2013*). Le marché porte sur la réalisation d'une mission d'assistance à l'acquisition foncière à l'amiable des emprises nécessaires au réseau de transport public du Grand Paris. La réalisation des prestations de services juridiques est réservée

à la profession d'avocat. La durée du marché est de 8 ans à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **7 juin 2013 à 12h**. (SB)

## ETATS MEMBRES DE L'UE (HORS FRANCE)

**Lituanie / Lietuvos Respublikos socialinės apsaugos ir darbo ministerija / Services juridiques (18 mai)**

Lietuvos Respublikos socialinės apsaugos ir darbo ministerija a publié, le 18 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant, notamment, pour objet la prestation de services juridiques (*réf. 2013/S 096-164092, JOUE S96 du 18 mai 2013*). La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **27 juin 2013 à 10h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en lituanien](#). (SB)

[Haut de page](#)



Délégation des Barreaux de France

# Publications

## L'Observateur de Bruxelles



L'Observateur de Bruxelles, revue trimestrielle, vous permettra de vous tenir informé des derniers développements du droit de l'Union européenne.

**Notre dernière édition :**

**Dossier spécial :**

**« Le droit européen de l'immigration et de l'asile »**

[Bulletin d'abonnement à l'Observateur de Bruxelles](#)

[Haut de page](#)



## NOS MANIFESTATIONS



**RENCONTRES EUROPÉENNES  
LE VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013  
PRATIQUE DU LOBBYING PAR L'AVOCAT**

**Programme provisoire en ligne :  
cliquer [ICI](#)**

**Pour vous inscrire :**  
[valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu)

ou bien directement sur le site Internet de la  
Délégation des Barreaux de France :  
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscription.htm>

### **Jeudi 17 octobre 2013 AVOCATS, ACTEURS CLES DE L'ESPACE EUROPEEN DE JUSTICE**



A l'occasion de son 30<sup>ème</sup> anniversaire, la Délégation des Barreaux de France organise un colloque ayant pour thème : « Avocats, acteurs clés de l'espace européen de justice ».

Le colloque s'articulera autour de trois ateliers, animés par des hauts fonctionnaires des institutions nationales et européennes et des avocats spécialistes, afin d'aborder ces matières sous un angle pratique et dynamique de manière à sensibiliser les praticiens du droit aux enjeux européens.

La pratique de la réponse aux appels d'offres et aux appels à propositions des institutions de l'Union européenne sera traitée de façon approfondie afin que les praticiens puissent faire un usage optimal du *vade-mecum* qui leur sera présenté.

Une attention particulière sera également prêtée aux questions de libre circulation et d'intégration des avocats en Europe.

Enfin, une analyse approfondie de l'impact du Traité de Lisbonne sur l'exercice professionnel de l'avocat sera menée, afin de mettre en exergue les garanties essentielles de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et de la CEDH que les avocats doivent mettre en œuvre, d'examiner le renforcement des droits procéduraux en matière pénale et d'étudier les nouveaux outils de l'e-Justice européenne pour la profession.

**Programme en ligne : cliquer [ICI](#)  
Inscription en ligne : cliquer [ICI](#)**

## ENTRETIENS EUROPEENS

Décembre 2013

### Les derniers développements du droit européen de la concurrence

Programme à venir

Pour vous inscrire :

[valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu)

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France :

<http://www.dbfbruxelles.eu/inscription.htm>

[Haut de page](#)

## AUTRES MANIFESTATIONS



### 3ème Séminaire Franco/Italien

3° Seminario Italo/Francese

#### LES REPONSES DU MONDE JURIDIQUE FACE A LA CRISE

LE RISPOSTE DEL MONDO GIURIDICO ALLA CRISE

Vendredi 31 mai et samedi 1<sup>er</sup> juin 2013

Venerdì 31 maggio e sabato 1 giugno 2013

MILAN / MILANO

Tribunale Milano – Salone Valente

Via Freguglia n. 14 - 20122 Milano

Programme, inscription et hébergement : [cliquer ICI](#)

## INVITATION A LA JOURNEE DE LA PRESSE DU CCBE

**Jeudi, 27 Juin 2013 - Bruxelles**

**Journée complète de présentations et débats en présence des Présidents et experts des comités CCBE droits de l'homme, anti-blanchiment et autres activités du CCBE**



Dans le cadre de cet évènement, vous aurez l'opportunité de participer à des **présentations et des débats** en présence des Présidents et des experts, notamment, des comités CCBE **droits de l'homme et anti-blanchiment**. Outre l'opportunité pour vous d'en apprendre plus sur certains projets développés et certaines politiques actuellement préconisées par le CCBE, nous souhaiterions que vous nous exposiez de quelle manière le CCBE peut vous assister dans votre activité d'information auprès de vos membres et lecteurs, sur les actualités et les développements récents en provenance de Bruxelles.

### **Agenda :**

- **26 Juin : 19h30 – Dîner de bienvenue – Bureau du CCBE**
- **27 Juin : 10h30 – 16h – JOURNEE DE LA PRESSE – BUREAU DU CCBE, 40 Rue Joseph II, B-1000 Brussels**

○ **Président Evangelos Tsouroulis : Propos introductifs**

○ **Justice pour la Croissance : Michel Benichou, Troisième Vice-Président du CCBE**

De quelle façon les programmes d'austérité adoptés en Europe affectent-ils les avocats européens ? Dans quelle mesure les politiques en matière de justice sont-elles cruciales afin de regagner la confiance des citoyens et de favoriser la croissance ? Le Programme de Stockholm établit les priorités de l'UE dans

le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité pour la période 2010-14. Quelles matières du domaine de la justice actuellement traitées au niveau de l'UE sont examinées par le CCBE et quelles sont les suggestions du CCBE pour y porter des améliorations ?

○ **Droits de l'Homme : Patrick Henry, Président du Comité Droits de l'Homme du CCBE**

Les activités du Comité incluent l'attribution du Prix des Droits de l'Homme du CCBE, la conduite des relations avec la Cour Européenne des Droits de l'Homme, la proposition d'initiatives dans les cas où des avocats sont victimes de violation des droits de l'homme, le suivi des initiatives de l'Agence des Droits Fondamentaux et du Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.

○ **Anti-Blanchiment : Anne-Birgitte Gammeljord, Président du Comité Anti-Blanchiment du CCBE**

Cette partie sera consacrée à la présentation du projet de la quatrième directive anti-blanchiment et des activités récentes du Groupe d'Action Financière. De quelle manière le CCBE réagit-il à ces nouvelles problématiques ?

○ **GATS : Louis-Bernard Buchman, Président du Comité GATS du CCBE**

Comment les nouveaux accords de libre échange avec le Japon et les Etats-Unis affecteront la libre circulation des avocats et la sphère juridique en Europe ?

○ **Projets du CCBE en cours (financements européens): Alonso Hernández-Pinzón, Conseiller Juridique Senior et Chef de Projet**

Comment trouver un avocat compétent dans un autre Etat membre ? Comment la formation professionnelle des avocats peut-elle être standardisée à travers l'UE ? Comment un avocat peut-il prouver son identité dans le cadre de transactions électroniques transfrontières ? Le CCBE a entrepris plusieurs projets adressant ces enjeux.

○ **Communication: Hugo Roebroek, Directeur des Relations Extérieures – et Dawn Turek, Chargée de Communication**

Informez et communiquez de manière efficace sur les actualités et les développements récents en provenance de Bruxelles auprès des membres des Barreaux et des lecteurs.

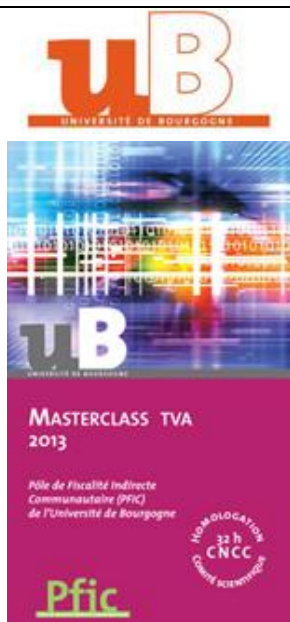
**Inscription :**

Pour s'inscrire à ces événements, **veuillez contacter Dawn Turek, avant le 31 Mai 2013 par email ([tunek@ccbe.eu](mailto:tunek@ccbe.eu)) ou par téléphone +32 (0)2 234 65 26.**

**Veuillez confirmer, dans votre courriel, votre participation à l'un ou aux deux événements:**

**Dîner de Bienvenue – 26 Juin**

**Journée de la Presse – 27 Juin**



## MASTERCLASS TVA 2013

Cette formation permet de satisfaire à l'obligation de formation continue des avocats.

La TVA est le « lot quotidien » de tous les fiscalistes. Mais cet impôt, simple dans sa conception, engendre de nombreuses difficultés d'application. Outre sa sophistication croissante, la TVA ne cesse d'évoluer sous l'impulsion des instances communautaires et de la jurisprudence très dense de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Pour permettre aux professionnels d'approfondir certains points techniques et de prendre en compte les évolutions récentes de la TVA, *l'Université de Bourgogne, à travers le Pôle de fiscalité indirecte communautaire (PFIC), propose un cycle de perfectionnement* (2 jours par mois, le jeudi et le vendredi: les 10 et 11 octobre, les 14 et 15 novembre et les 5 et 6 décembre 2013) qui accueillera sa 6<sup>ème</sup> promotion en octobre prochain.

**RENSEIGNEMENTS**

- Pascale BLATTER - Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne  
Tél : 03 80 39 53 54  
[pascale.blatter@u-bourgogne.fr](mailto:pascale.blatter@u-bourgogne.fr)

Cette formation délivrée dans le cadre de la formation continue bénéficie du concours des enseignants du Centre



**DOSSIER DE CANDIDATURE (sur demande ou par téléchargement) :**

- Site: [droitfiscal.u-bourgogne.fr/](http://droitfiscal.u-bourgogne.fr/)

Cliquer sur l'onglet Professionnels puis sur Cycles et séminaire

de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne : professeurs et professionnels issus des grands cabinets français qui font autorité en la matière.

**Date limite de CANDIDATURE: 1<sup>er</sup> juillet 2013**

[Haut de page](#)

## Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : [valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu).

« *L'Europe en Bref* » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité du droit de l'Union européenne et national de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein ([bruessel@eu.anwaltverein.de](mailto:bruessel@eu.anwaltverein.de)) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española ([bruselas@abogacia.es](mailto:bruselas@abogacia.es)).

### Equipe rédactionnelle :

Jean Jacques **FORRER**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles,  
François **CAULET**, Avocat au Barreau de Toulouse,  
Lucie **CREYSSELS**, Avocate au Barreau de Paris et Marie **FORGEOIS**, Avocate au Barreau de Paris  
Anne-Gabrielle **HAIE**, Juriste,  
Sébastien **BLANCHARD** et Sabrina **CHERIF**, Stagiaires.

### Conception :

Valérie **HAUPERT**



© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N°673 – 23/05/2013  
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – [dbf@dbfbruxelles.eu](mailto:dbf@dbfbruxelles.eu) – [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)